

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 11 Février 2020 P.V. n° 27

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : Mmes Ludivine REGNIER (CTD DAP) - Aline VERLAQUE

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

RAPPEL

Les feuilles de matches doivent être correctement remplies :

- N° de la rencontre.
- N° de la journée
- Score.
- Noms, prénoms des joueurs, n° de licences.
- Noms prénoms des dirigeants, n° de licences.
- Noms prénoms de l'arbitre, n° de licence.

INFORMATIONS

REGLEMENTS SPORTIFS du District du Var Article 53 : Heures de Matches officiels

FOOT ANIMATION

RAPPEL : Si vous ne souhaitez pas jouer le samedi matin, vous devez faire un désidérata pour la saison à adresser au secrétariat du District.

HORAIRES : Matin - de 10 H à 12 H - APRES MIDI - de 14 H à 16 h 30

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS
Déroulement sur toute la journée : 3 Sites de 2 Terrains.

Le Département Technique recherche des installations pour la manifestation suivante :

SAMEDI 06 JUIN 2020 : U6 à U9 – JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Le club « Accueil » s'engage à :

- Mettre à disposition des vestiaires pour les équipes
- Prévoir le matériel pédagogique : coupelles, ballons, chasubles...
- Installer les terrains
- Organiser les rotations
- Prévoir l'encadrement (accueil des équipes, arbitrage, sécurité)
- Mettre à disposition une sono

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour cette manifestation sont priés d'adresser leur candidature par e-mail au District du Var à secretariat@var.fff.fr : Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine Régnier (CTD DAP) au 06 08 28 92 25.

Merci d'avance.

CATEGORIES U13-U12

U13 / U12 – FESTIVAL FOOT PITCH
TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR – Samedi 15 Février 2020

Le tirage au sort du 2^{ème} Tour du Festival Foot PITCH U13 / U12 (à jouer le Samedi 15 Février 2020) été effectué par MM. Loïc GUILLAUME (SC DRAGUIGNAN) - Guy BOURICHA et Joseph BRAU (DT)

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 15

Site N° 1 : LA CRAU (La Moutonne)			
stade Complexe Sportif de l'Estagnol			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	LES VALLONS	A	LE REVEST
B	MAR VIVO	B	DRAGUIGNAN
C	LE BEAUSSET	C	GARDIA CLUB
D	CARQUEI LA CRAU	D	BRIGNOLES
E	HYERES FC	E	CAMPS

Site N° 2 : VIDAUBAN			
stade Edouard BERNARD			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	TOULON USAM	A	ROQUEBRUNE
B	VIDAUBAN	B	SAINT MANDRIER
C	PAYS DE FAYENCE	C	OLLIOULES
D	CUERS PIERREFEU	D	CANNET DES MAURES
E	RC LA BAIE	E	BELGENTIER

Site N° 3 : RAMATUELLE			
stade Marcel CHASSAIGNE			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	RAMATUELLE	A	SAINT CYR
B	RACING FC TOULON	B	LA VALETTE
C	LE MUY	C	SAINT MAXIMIN
D	TRANS	D	SOLLIES FARLEDE
E	PIVOTTE SERINETTE	E	LE PRADET

Site N° 4 : SAINT RAPHAËL			
stade CROIZAT BLANC			
Responsable :			
Poule 1		Poule 2	
A	COGOLIN	A	INSTITUT M20
B	GONFARON	B	SC TOULON
C	TOURVES	C	SIX FOURS LE BRUSC
D	FREJUS ST RAPH	D	GIENS

CORRESPONDANCE

SC COGOLIN : Demandant le report sans date de la rencontre U12 GABY ROBERT poule O contre SC DRAGUIGNAN 1
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 15.02.2020. (Journée de rattrapage, voir planning).

MAR VIVO : Demandant le report sans date de la rencontre U12 EXCELLENCE poule A contre TOULON USAM
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 15.02.2020. (Journée de rattrapage, voir planning).

LORGUES : Demandant le report de la rencontre U13 PRE EXCELLENCE poule B contre LE MUY pour le 28.03.2020.

St MAXIMIN : Déclarant FORFAIT pour la rencontre U13 HONNEUR poule B contre SIGNES.
AMENDE FINANCIERE 16 €.

PIGNANS : Demandant le report au 28.03.2020 de la rencontre U12 PRE EXCELLENCE poule B contre BELGENTIER du 29.02.2020
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 28.03.2020.

ENT SOLLIES FARLEDE : Demandant d'avancer la rencontre U13 PRE EXCELLENCE poule c contre LE REVEST
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à jouer le 02.05.2020.

St TROPEZ : Demandant le report de la rencontre U12 PRE EXCELLENCE poule B contre EFC FREJUS ST RAPHAEL.
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 15.02.2020. (Journée de rattrapage, voir planning).

St ZACHARIE : Déclarant FORFAIT pour la rencontre U12 PRE EXCELLENCE poule B contre EFC FREJUS St RAPHAEL.
AMENDE FINANCIERE 16 €.

RC LA BAIE : Demandant le report sans date de la rencontre U12 EXCELLENCE poule C contre PAYS DE FAYENCE
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 15.02.2020. (Journée de rattrapage, voir planning).

LE MUY : Demandant le report au 12.02.2020 de la rencontre U13 GABY ROBERT contre GARDIA CLUB du 08.02.2002.
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 12.02.2020.

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Demandant le report au 04.03.2020 de la rencontre U13 GABY ROBERT poule O contre GARDIA CLUB du 29.02.2002.
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 04.03.2020.

RC LABAIE : Demandant le report au 12.02.2020 de la rencontre U13 GABY ROBERT contre SC TOULON du 08.02.2002.
Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 12.02.2020.

GRIMAUD : Suite à convocation du club de VIDAUBAN un samedi matin pour la rencontre U13 HONNEUR poule B alors que ce CLUB a stipulé dans ses désidératas qu'il souhaitait ne pas jouer le samedi matin.
Le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit rencontre à rejouer avant le 24.02.2020.

REPORTS DE RENCONTRES

RENCONTRE A JOUER LE 15/02/2020

U12 GABY ROBERT

SC DRAGUIGNAN /COGOLIN du 08.02.2020 (57241.1)

U12 EXCELLENCE Poule C

PAYS DE FAYENCE /RC LA BAIE du 08.02.2020 (57460.1)

RENCONTRE A JOUER LE 04/03/2020

U13 GABY ROBERT

US CARQUEIRANNE LA CRAU /GARDIA CLUB du 08.02.2020 (56781.1)

RENCONTRE A JOUER LE 28/03/2020

U13 PRE EXCELLENCE Poule B

LE MUY FC 1 / LORGUE 2 du 08.02.2020 (57021.1)
FREJUS ST RAPHAEL / ST TROPEZ FC du 08.02.2020 (57022.1)

U12 PRE EXCELLENCE Poule B

PIGNANS / BELGENTIER du 08.02.2020 (57522.1)

RENCONTRE A JOUER LE 02/05/2020

U13 PRE EXCELLENCE Poule C

SOLLIES FARLEDE / LE REVEST du 16.05.2020 (57087.1)

U11 - U10

CORRESPONDANCE

GONFARON : Déclarant FORFAIT pour la rencontre N° 58377 U11 HONNEUR poule B du 08.02.2020 contre GARDIA CLUB
AMENDE FINANCIERE 08 €.

SAINTE ANASTASIE : Déclarant FORFAIT

- pour la rencontre N° 58377 U11 HONNEUR poule B du 08.02.2020 contre BRAS

AMENDE FINANCIERE 08 €.

AS PTT TOULON : Déclarant FORFAIT pour la rencontre N° 58558 U10 PRE EXCELLENCE poule C du 08.02.2020 contre LA CADIERE **AMENDE FINANCIERE 08 €.**

ST CYR : Demandant des reports pour les rencontres suivantes

- U11 EXCELLENCE poule B contre LA VALLETTE du 29.02.2020 (58029)
- U11 EXCELLENCE poule B contre TOULON USAM du 16.05.2020 (22357435)

ATTENTE DES DEMANDES REGLEMENTAIRES.

US CARQUERANNE LA CRAU : Demandant des reports pour les rencontres suivantes

- U10 EXCELLENCE poule B contre US VAL D'ISOLE du 29.02.2020 (58029)
- U10 EXCELLENCE poule D contre BRIGNOLES du 29.02.2020 (58115)
- U10 PRE EXCELLENCE poule C contre LA CADIERE du 29.02.2020 (58564)

ATTENTE DES DEMANDES REGLEMENTAIRES.

LE REVEST : Demandant le report au 15.02.2020 de la rencontre U11 HONNEUR poule B contre HYERES FC.

ATTENTE DE LA DEMANDE REGLEMENTAIRE

TARADEAU : Demandant le report au 04.03.2020 de la rencontre U11 poule D contre SC DRAGUIGNAN

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 22.02.2020. (Journée de rattrapage, voir planning).

LE REVEST : Demandant d'avancer la rencontre au 14.03.2020 U11 PRE EXCELLENCE poule B du 16.05.2020 contre LA LONDE

Compte tenu de l'accord des deux clubs le DEPARTEMENT TECHNIQUE dit : rencontre à jouer le 14.03.2020.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match U10 PRE EXCELLENCE A – LE REVEST / GIENS du 16.05.2020 > 14.03.2020 (58201.1)

Amende financière de 10 € à imputer au REVEST.

Match U11 PRE EXCELLENCE A – BANDOL / CLARET MONTETY du 16.05.2020 > 15.02.2020 (57839.1)

Amende financière de 10 € à imputer à BANDOL.

Match U12 EXCELLENCE A – TOULON USAM / MAR VIVO du 15.02.2020 > 02.03.2020 (57388.1)

Amende financière de 10 € à imputer à TOULON USAM.

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

REPORTS DE RENCONTRES

La DEMANDE doit être reçue 10 jours au DISTRICT

Pour les reports de rencontres les motifs ne sont pas toujours règlementairement justifiés. A présent les reports de rencontres seront attentivement étudiés avant accord afin de ne pas perturber le bon déroulement des matchs à venir. Il est obligatoire de jouer les matches en retard durant les journées prévues de RATRAPAGE ou le Mercredi (après accord des 2 clubs).

DESIDERATA

EQUIPES SOUHAITANT JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

UA LA VALETTE : U13 Gaby ROBERT (Domicile et Extérieur)

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 toutes les équipes (Domicile et Extérieur)

U12

SPORTING CLUB DE TOULON : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

SC COGOLIN : U12 EXCELLENCE

CA LE CANNET : U12 - 2^{ème} PHASE (Domicile et Extérieur)

U11

ST MAXIMIN : U11 PRE EXCELLENCE (à domicile)

U10

FC SEYNOIS : EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE

INSTITUT M20 : U10 PRE EXCELLENCE (Domicile et Extérieur)

ST MAXIMIN : U10 EXCELLENCE

SOLLIES FARLEDE : U10 PRE EXCELLENCE poule C (Equipe 3)

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13

SIX FOURS LE BRUSC FC : U13 EXCELLENCE – Poule A

LORGUES ET S : U13 EXCELLENCE – Poule C

BANDOL : U13 EXCELLENCE et U13 PRE EXCELLENCE

ROCBARON : U13 HONNEUR

SC DRAGUIGNAN : U13 EXCELLENCE Poule C et PRE EXCELLENCE Poule A

US RIANIS : U13 HONNEUR Poule A

SC NANS : U13

FC ROCBARON : U13 HONNEUR

O TARADEAU : U13
LE MOURILLON : U13 (2équipes)
PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE
FC VIDAUBAN : U13
BRIGNOLES : U13 GABY ROBERT

U12

BELGENTIER : U12 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U12 HONNEUR
FLAYOSC AC : U12 EXCELLENCE et PRE EXCELLENCE
AS LES VALLONS : U12
SC DRAGUIGNAN : U12 EXCELLENCE Poule B et EXCELLENCE Poule C
US RIAN : U12 HONNEUR Poule A
PIVOTTE SERINETTE : U12 PRE EXCELLENCE
LE MOURILLON : U12 (2équipes)
ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE
FC VIDAUBAN : U12
RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

U11

RACING FOOTBALL CLUB TOULON : U11 EXCELLENCE poule B
BANDOL : U11 PRE EXCELLENCE
ROCBARON : U11 HONNEUR
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U11 HONNEUR
US RIAN : U11 HONNEUR Poule D
SC NANS : U11
FC ROCBARON : U11 HONNEUR
FC PUGET / ARGENS : U11 HONNEUR
FC LA SEYNE : U11
O TARADEAU : U11
PIVOTTE SERINETTE : U11 PRE EXCELLENCE / U11 PRE EXCELLENCE / U11 HONNEUR
ASPTT TOULON : U11 PRE EXCELLENCE poule A
LE MOURILLON : U11 (2équipes)
SALERNES : U11 EXCELLENCE
SOLLIES FARLEDE : U11 (PRE EXCELLENCE poule B)
FC VIDAUBAN: U11
SC COGOLIN: U11 EXCELLENCE
POURRIERES : U11 PRE EXCELLENCE poule C

U10

US SAINT MANDRIER : U10 PRE EXCELLENCE
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U10 (Toutes les équipes)
RACING FOOTBALL CLUB de TOULON : U10 EXCELLENCE (2 EQUIPES)
BANDOL : U10 PRE EXCELLENCE / U11 PRE EXCELLENCE
US RIAN : U10 PRE EXCELLENCE Poule F
SC NANS : U10
AS LES VALLONS : U10 PRE EXCELLENCE
O TARADEAU : U10
LE MOURILLON : U10 (2équipes)
FC VIDAUBAN : U10
PIVOTTE SERINETTE : U10 EXCELLENCE / U10 PRE EXCELLENCE

*Prochaine réunion
Mardi 18 Février 2020*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT